



**COMMUNE D'ANDRES**

**Compte-rendu de la réunion de  
Conseil municipal du 04 février 2022**

L'an deux mil vingt- deux, le 04 février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni à la Mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Allan TURPIN, Maire, suite à la convocation en date du 31 janvier 2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : BLANQUART Frédéric, BRIEZ Patrick, CADET Olivier, CANELLE Guy, DUNE Nathalie, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, HÉNAULT Ludivine LAPORTE Christian, MOUCHON Claudine, QUENETTE Palmire, RÉNIER Antoine, RÉNIER Stéphane, REYNOUDT Marie, TURPIN Allan, VALENTIN Anthony. (16/19)

**Absent(s) avec transfert de pouvoir** : LEBAS Cédric (pouvoir à DUNE Nathalie), VANHAECKE Mathilde (pouvoir à CADET Olivier), (02/19)

**Absent(s) sans transfert de pouvoir** : MATRINGHEN Myriam (01/19)

**Secrétaire de séance** : FONTAINE Joël

**Auxiliaire du secrétaire de séance** : GUÉGAN Dorothée

**Ordre du jour** :

- 1) Création de 7 postes de contractuels non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité (ACM février 2022), avec limitation des heures supplémentaires (délibération)
- 2) Étude d'une demande de remboursement de location de salle des fêtes (délibération)
- 3) Désignation des membres en vue de la nomination des commissaires (titulaires et suppléants) de la Commission Communale des Impôts Directs (délibération)



## 1) Création de 7 postes de contractuels non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité (ACM février 2022), avec limitation des heures supplémentaires

### Délibération afférente : 01-2022

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de créer 7 postes d'adjoints d'animation contractuels pour la période du 07 au 11 février 2022, et cela dans le but d'encadrer l'accueil de loisirs communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DÉCIDE à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à créer 7 postes d'adjoints d'animation contractuels pour la période du 07 au 11 février 2022.

## 2) Étude d'une demande de remboursement de location de salle des fêtes

### Délibération afférente : 02-2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une demande de remboursement des arrhes versés dans le cadre d'une réservation de la salle des fêtes pour le week-end du 10 et 11 septembre 2022. Il ajoute que cette demande a été effectuée suite à l'annulation du mariage du couple, confronté à un grave problème familial (décès d'un membre de la famille).

Monsieur le Maire informe les Élus que le règlement intérieur ne permet pas la restitution des arrhes, soit la somme de 200 euros, sans l'accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** d'autoriser Le Maire à faire procéder au remboursement de la somme de 200 euros dans le cadre de l'annulation de la réservation de la salle des fêtes pour le week-end du 10 et 11 septembre 2022.

## 3) Désignation des membres en vue de la nomination des commissaires (titulaires et suppléants) de la Commission Communale des Impôts Directs

### Délibération afférente : 03-2022

Monsieur Le Maire explique que suite aux élections municipales partielles de 2021, il est nécessaire de désigner de nouveaux membres pour former la Commission Communale des Impôts Directs.

Il propose une liste de 24 noms, dont deux personnes hors-commune, et précise que seul 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront nommés par la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE à l'unanimité** de valider la liste des 24 noms proposée par Le Maire.

**Clôture de la séance à 18h40.**

Validé par Le Maire, le 09/02/2022

Allan TURPIN

